

Image not found or type unknown



Requête auprès de l'état

Par **montlieu**, le **28/02/2013** à **11:09**

Bonjour,

Le préfet n'ayant pas répondu à la demande d'aide des forces publiques demandées il y a trois mois pour l'expulsion de ma locataire, dois-je passer par un avocat pour faire une requête auprès du tribunal administratif ou puis-je faire le courrier moi même?

Faut-il joindre des pièces justificatives?

Merci de vos réponses.